

À l'attention de Madame la  
Présidente de la Commission  
justice de la Chambre et aux  
membres de celle-ci.

Bruxelles, le 19 mars 2024

n. réf. : 601-PS-hb (à rappeler svp)

Madame la Présidente,  
Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

**Concerne : proposition de loi « liquidation-partage »**

Par la présente l'OVB et AVOCATS.BE s'associent pour soutenir conjointement la proposition de loi « liquidation-partage » qui a été déposée sous le [n°55 3738/001](#).

Sur le même modèle qui a présidé à l'élaboration de la loi de 2011, la présente proposition a fait l'objet d'une concertation entre la Fédération des Notaires, l'OVB et AVOCATS.BE, à laquelle ont été associés des experts francophones et néerlandophones du monde académique.

Sans prendre parti sur le fond des controverses, les solutions concrètes apportées ont été approuvées unanimement.

C'est donc avec force que nous soutenons ce texte en ce qu'il permet de régler sur le plan procédural des difficultés et controverses jurisprudentielles qui génèrent une insécurité juridique et ont des conséquences non négligeables sur les justiciables (déjà fragilisés humainement par le contexte de vie sur lequel une procédure de liquidation partage se greffe) et l'administration d'une bonne justice.

AVOCATS.BE et l'OVB sont soucieux des principes d'égalité et d'équité que de l'économie des procédures tant pour le justiciable que pour les cours et tribunaux.

Or, l'insécurité juridique de ces controverses et les débats judiciaires qu'elles provoquent, engendrent des inégalités de traitement procédural entre les héritiers (en excluant les héritiers réservataires exhéredés de la liquidation-partage) et des frais de procédure supplémentaires pour les justiciables.

Par ailleurs, elles retardent considérablement l'issue de la liquidation-partage, sans compter que le contentieux né de ces controverses est susceptible d'engorger les cours et tribunaux.

Nous restons à votre entière disposition pour évoquer cette proposition, à votre meilleure convenance.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les députées, Messieurs les députés, en notre considération distinguée.



Pierre Sculier  
Président



Peter Callens  
Voorzitter